4039 - Le statut de la lecture collective du Coran

question

Question : Qu’en est-il de la lecture collective du Coran dans une mosquée?

la réponse favorite

Louange à Allah.

La question n’est pas assez explicite.S’il s’agit d’une lecture en choeur, elle n’est pas réglementaire.Le moins qu’on puisse en dire est qu’elle est réprouvée.En effet,ni le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) ni ses Compagnons ne l’ont pratiquée.Mais si cette lecture a pour but d’enseigner (le livre), nous espérons qu’elle est acceptable.Si le groupe se réunit et se livre à la lecture du Coran pour sa mémorisation ou son apprentissage et que l’un d’eux lit et les autres l’écoutent, ou que chacun lit indépendemment des autres, c’est alors réglementaire, compte tenu de ce qui a été rapporté de façon sûre du Messager d’Allah (bénédiction et salut soient sur lui): Chaque fois que des gens se réunissent dans une maison d’Allah pour lire et étudier ensemble le livre d’Allah, la quiétude leur est procurée, les anges viennent les encadrer, la miséricorde leur est accordée, et Allah les mentionne devant Son entourage. (rapporté par Mouslim) .